

Conditions générales de vente et de livraison gemmet handels ag

Domaine d'application

Les présentes conditions de vente et de livraison font parties intégrantes des offres ou des confirmations de commandes. Des arrangements, supplémentaires ou d'une autre nature, ne seront reconnus qu'à condition qu'ils soient spécifiés dans la confirmation de commande ou confirmés par écrit par gemmet handels ag.

Offres et acceptation des commandes

Les documents concernant les offres, tels que dessins, etc., demeurent la propriété de gemmet handels ag. Ils ne sont pas accessibles à des tiers sans approbation écrite par gemmet handels ag. Les offres se font sans engagement pour le fournisseur. La commande n'est pas valable qu'après la confirmation écrite de gemmet handels ag. Une confirmation de commande écrite sera établie après mise au point de tous les détails, sur la base des plans d'exécution, les différences par rapport à l'offre seront mentionnées par des majorations ou réduction de prix.

Prix

Les prix s'entendent pour livraison départ usine de fabrication, sans emballage, si pas mentionné explicitement et en francs suisses. Pour le déchargement, l'acheteur doit mettre sans frais à disposition, si nécessaire, la main-d'œuvre et les équipements requis.

L'acheteur doit établir à ses frais les installations sanitaires, électriques, gaz, les conduites de vapeur, les cheminées, les tuyauteries de réservoirs et procéder à tous les autres travaux nécessaires le concernant, ainsi que les échafaudages et dispositifs pour l'introduction des appareils et équipement.

La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur, même lorsque la livraison a lieu franco ou montage compris.

L'assurance transport n'est conclue que sur demande et aux frais de l'acheteur. Les prix confirmés par gemmet handels ag demeurent valables jusqu'au délai confirmé, tout au plus 5 mois après la date de réception de la commande, après quoi, ce sont les prix du jour qui seront appliqués, à moins qu'une adaptation spéciale n'ait été convenue, par exemple une formule d'adaptations des prix.

Conditions de paiement

50 % à la commande, 50 % 30 jours après livraison. En cas de retard dans le paiement, sera facturé au commanditaire/acheteur un intérêt moratoire de 8% par année. Il devra également rembourser l'ensemble des frais générés par le retard dans le paiement.

Lorsque les travaux de montage ne peuvent pas débuter et être exécutés comme convenu, à cause d'un retard dans la construction, gemmet handels ag est en droit d'exiger d'autres paiements partiels, correspondant à la valeur des installations déjà fabriquées. Si les montants partiels à verser par l'acheteur n'ont pas été effectués dans les délais réception du montant et de réclamer des dommages intérêts en plus des intérêts préférentiels.

De ce fait, les délais deviennent caducs et devront être à nouveau convenus. Le constat de défauts ou insuffisances ne délie pas de l'obligation d'observer les conditions de paiement.

Dimensions et fabrication

A réception de la commande et d'après la documentation fournie par l'acheteur, gemmet handels ag établit les plans d'exécution, qui doivent être signés par l'acheteur. Par la signature "bon pour exécution" l'acheteur donne son accord pour l'exécution, l'équipement et les dimensions.

Délai de livraison

Le délai de livraison convenu s'entend sous réserve d'empêchements imprévus et de force majeure. Des pénalités conventionnelles sont exclus. gemmet handels ag se réserve le droit de prolonger le délai lorsque les indications techniques ou autres, nécessaires, lui sont données trop tardivement ou lorsque les conditions de leur obtention n'ont pas été remplies à temps, par exemple, des cotes de construction, ainsi que lorsque les versements partiels convenus n'ont pas été effectués à temps.

Des retards dans la livraison n'autorisent pas l'acheteur à dénoncer le contrat ou à demander réparation pour des dommages qui en résultent, quels qu'ils soient. En cas de retard de la prise en charge, par le client, de marchandises prêtes à l'expédition, celles-ci peuvent être emmagasinées pour le compte et aux risques et périls de l'acheteur, moyennant un droit de magasinage approprié.

Montage

Les frais de montage sont normalement facturés selon les résultats, aux taux horaires à forfait de gemmet handels ag, en vigueur à ce moment-là et comprenant les salaires, les frais de déplacement, de logement et de subsistance. Les rapports de montage doivent être visés par l'acheteur ou son mandataire. Les frais supplémentaires et les heures d'attente, dont le fournisseur n'est pas responsable, sont à la charge de l'acheteur, également lorsqu'il a été expressément convenu un travail à forfait dans la confirmation de commande, ou que les frais de montage sont compris dans les prix de vente. Un local pouvant être fermé à clé doit être disponible pour l'outillage, le petit matériel et les effets personnels des monteuses.

Endommagements de la construction et vol

Les dommages de tout genre à des parties de la construction ou des vols ne sont reconnus et assumés par gemmet handels ag que s'il est prouvé qu'ils ont été causés par ses monteuses.

Frais d'élimination et de recyclage

Les frais d'élimination et de recyclage sont de CHF 100.— pour les machines sous-table et pour les modèles à capot / four mixte air pulsé (sans installation) de CHF 150.—. Les réfrigérateurs et les installations doivent être recyclés séparément et les frais seront facturés selon les travaux.

Travaux en régie

Les modifications ou travaux complémentaires demandés par l'acheteur seront facturés aux taux horaires en vigueur, analogues à ceux de montage, sur la base d'un rapport de régie signé par l'acheteur. Le matériel employé dans ce but sera considéré comme commande supplémentaire et facturé séparément.

Assurance

Les monteuses gemmet handels ag sont assurés auprès de la C.N.A. Pour des dommages à la construction, dont ils seraient responsables, le fournisseur a conclu une assurance de responsabilité civile.

Entreposage du matériel et protection d'équipements

Si les appareils et équipements livrés ne peuvent pas être immédiatement montés, l'acheteur doit veiller à leur entreposage convenable. Il est responsable de tous les frais résultant de dommages causés par des tiers et des conditions de stockage insuffisantes, ainsi que de dommages causés par l'eau, le feu et l'écroulement, de même que du vol. L'acheteur doit veiller à ce qu'à la suite de leur montage, les pièces constitutives soient suffisamment protégées contre les chocs, l'encrassement et l'endommagement. gemmet handels ag décline expressément toutes responsabilités en cas de non-observation de ces prescriptions.

Réception de l'ouvrage

Quand le montage a été achevé, la livraison doit être contrôlée par l'acheteur ou son mandataire, ce qui devra être confirmé par écrit sur le rapport du monteuse ou sur le bulletin de livraison. La réception est également considérée comme ayant eu lieu, lorsque, après deux invitations à y procéder, l'acheteur ou son mandataire n'y a pas donné de suite dans le délai de trois jours.

Garantie

La durée de la garantie, qui commence le jour de la livraison est d'une année selon le VSM. Si un contrôle de réception est prévu, la durée de la garantie commence à date de la réception, mais au plus tard 60 jours à dater de la livraison.

gemmet handels ag s'engage à remettre en état ou à remplacer, le plus rapidement possible, toutes les parties qui seraient endommagées ou devenues inutilisables par suite d'un défaut de matière ou d'un vice de fabrication prouvé. Dans ce cas, les parties contestées doivent être envoyées franco au fournisseur. Les équipements fixes seront autant que possible réparés sur place. Toutes les prestations de garantie sont exclues pour les appareils qui ont été manipulés, employés, entretenus d'une façon incorrecte ou soumis à des sollicitations excessives. Les parties remplacées demeurent la propriété de gemmet handels ag. Pour les appareils de provenance non gemmet handels ag, seules sont valables les conditions de garantie de leurs fabricants.

Responsabilité

Les droits à un dédommagement pour les conséquences directes ou indirectes de dommages à des personnes ou des choses ne sont pas reconnus.

Reconnaissance

Par la passation de la commande, l'acheteur reconnaît les conditions présentes de vente et de livraison. Toute dérogation à celles-ci nécessite une confirmation par écrit de gemmet handels ag.

Réserve de propriété

Jusqu'à son paiement complet, la marchandise livrée et installée demeure la propriété de gemmet handels ag. L'acheteur doit informer par écrit sans délai gemmet handels ag de la saisie ou d'autres interventions par des tiers avant la remise de propriété, pour que gemmet handels ag puisse défendre ses droits. L'acheteur est responsable pour la perte causée à gemmet handels ag.

Droit appliqué

Tous les rapports juridiques entre gemmet handels ag et l'acheteur sont soumis à la législation Suisse à l'exclusion de réglementations au niveau de traités internationaux.

Lieu de juridiction

Pour le contrôle judiciaire de tous les litiges entre l'acheteur et gemmet handels ag, seules les juridictions pénales ordinaires au siège de gemmet handels ag sont compétentes.